AR Prefecture

006-210601639-20240809-2024_79-DE Requ le 13/08/2024



République Française Département des Alpes- Maritimes Ville de TENDE

EXTRAIT DU REGITRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 AOUT 2024

Le vendredi 9 août 2024 à 18h30,

Les membres du conseil municipal de la commune de Tende se sont réunis dans la salle du conseil, sur convocation qui leur a été adressée le 2 août 2024, par le Maire, sous la présidence de Jean-Pierre VASSALLO, Maire.

Etaient présents : Jean-Pierre VASSALLO – Dominique DALMASSO – Myriam PASTORELLI – Sébastien VASSALLO – Lucie MOULIN - Morgan MILANO — Maryse CASTELLANI – Marguerite CARBONI – Françoise VADA - Patricia ALUNNO – Olivier GIACOMETTI - Julie CLAVAUD

Pouvoirs : Marilène DALMASSO à Lucie MOULIN – Caroline FRANCA à Olivier GIACOMETTI – Elise FERRARI à Julie CLAVAUD

Absents excusés : Jean-Charles QUERCIA - Cyrille LEJA – Florent Reynaud - Cédric BERGALLO

Membres du conseil municipal				
En exercice	Présents	Procurations	Absents	
19	12	3	4	

Mme Myriam PASTORELLI été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2024_79

Objet: 09 – 4.1.1 – CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-19-1;

Vu le code général de la fonction publique,

VU la loi n°2023-1380 du 30 décembre 2023 visant à revaloriser le métier de secrétaire de mairie ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé;

AR Prefecture

006-210601639-20240809-2024_79-DE

Conformément aux besoins de la commune, il conviend l'aft de créd de l'amploi permanent à temps complet. Monsieur le Maire propose d'inscrire au <u>Table au des Fmolois annexé au budget à compter</u> du 1^{er} septembre 2024 (date de création de l'emploi) :

Nombre d'em- ploi	Grade (Catégorie A)	Nature des fonctions	Temps de tra- vail Hebdoma- daire
1	Attaché territorial	Secrétaire général de Mairie	37,5

La rémunération de l'agent sera calculée en fonction de son classement et sur la base d'un l'indice brut en référence à un échelon d'un grade du cadre d'emploi.

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

Chargent le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent; **DISENT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la commune aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme

Le Maire Jean-Pierre VASSALLO

Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Commune le: Et de la réception en Préfecture le :